

## Énoncé de politique de placement

# Fonds distincts actions mondiales de base Manuvie



### Objectif de placement

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct.

Le fonds cherche à procurer une plus-value du capital en investissant principalement dans les titres d'autres fonds d'investissement pour obtenir une exposition à des actions mondiales.

### Stratégie de placement

Ce fonds investira dans des parts du fonds d'actions mondiale de base, une fiducie de fonds commun de placement, ou dans un fonds sensiblement similaire (le « fonds sous-jacent »). La stratégie d'investissement ci-dessous est celle du fonds sous-jacent et est directement tirée du prospectus simplifié du fonds sous-jacent. Pour toutes les références, consultez le prospectus.

Lorsqu'il gère le fonds, le conseiller du portefeuille investit dans des titres de capitaux propres par l'intermédiaire de placements faits dans les fonds sous-jacents qui suivent : Fonds d'initiatives climatiques Manuvie, Fonds d'occasions américaines Manuvie, Catégorie d'actions mondiales Manuvie et Catégorie d'actions canadiennes Manuvie.

### Pondérations cibles

Le conseiller du portefeuille a établi des pondérations cibles pour les fonds sous-jacents. Ces pondérations sont les suivantes :

| Pondération                                    | Cible (%) | Minimum (%) | Maximum (%) |
|--|-----------|-------------|-------------|
| <b>Fonds d'initiatives climatiques Manuvie</b> | 35        | 32,5        | 37,5        |
| <b>Fonds d'occasions américaines Manuvie</b>   | 30        | 27,5        | 32,5        |
| <b>Catégorie d'actions mondiales Manuvie</b>   | 25        | 22,5        | 27,5        |
| <b>Catégorie d'actions canadiennes Manuvie</b> | 10        | 7,5         | 12,5        |

Les pourcentages énumérés précédemment sont approximatifs en raison des variations continues du marché et pour des motifs d'efficacité administrative. Par conséquent, les pourcentages réels investis dans les fonds sous-jacents un jour donné pourraient ne pas être identiques à ceux qui sont susmentionnés. Le rééquilibrage sera laissé à l'appréciation du conseiller du portefeuille.

La liste des fonds sous-jacents et les pondérations cibles pourraient changer de temps à autre, sans préavis, ainsi que le pourcentage de participation dans chacun d'eux mentionné ci-dessus.

Veillez-vous reporter à la sous-rubrique « **Intégration de la durabilité** » de la rubrique « **Information applicable à un ou à plusieurs Fonds** » pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon dont le fonds intègre les facteurs ESG dans le cadre de son processus de placement. Lorsqu'un fonds investit uniquement dans un ou plusieurs fonds sous-jacents, l'intégration de la durabilité est uniquement prise en considération par les équipes de gestion des placements du portefeuille du fonds sous-jacent concerné et, par conséquent, s'applique indirectement au fonds.

Le fonds peut investir dans des dérivés ou les utiliser à des fins de couverture et de placement conformément à son objectif de placement et suivant ce qui est autorisé par les lois sur les valeurs mobilières applicables, ou encore conformément à la dispense décrite à la sous-rubrique « **Dispense relative aux dérivés** » de la rubrique « **Dispenses et autorisations** ». Les dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture dans l'éventualité où le fonds aurait des rentrées ou des sorties de fonds importantes et pour protéger les actifs du fonds.

Les dérivés peuvent être utilisés à des fins de placement pour investir indirectement dans des titres ou sur des marchés de capitaux et pour obtenir une exposition à d'autres monnaies. Vous trouverez plus de détails sur les dérivés, notamment sur les dérivés auxquels pourrait recourir le fonds, à la rubrique « **Risque associé aux dérivés** ».

## Risques

Lorsqu'un fonds distinct investit dans des parts d'un fonds sous-jacent, il peut être exposé aux risques associés au fonds sous-jacent. Vous trouverez ci-dessous une liste des principaux risques pour le ou les fonds communs de placement sous-jacents dans lesquels le fonds distinct investit. Pour obtenir une définition complète de chacun des principaux risques, reportez-vous à la section générale du prospectus du fonds commun de placement.

- risque associé à l'épuisement du capital
- risque de contrepartie
- risque de change
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux titres de capitaux propres
- risque associé aux FNB
- risque associé aux placements étrangers
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux séries multiples
- risque associé aux programmes Securities Connect
- risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé à la spécialisation
- risque associé aux porteurs de titres importants
- risque associé à la politique en matière de durabilité (ESG)
- risque associé à la fiscalité
- risque associé aux fonds sous-jacents

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les stratégies, ainsi que sur les objectifs et les risques associés au(x) fonds sous-jacents dans lesquels le fonds distinct investit, veuillez-vous reporter au prospectus du ou des fonds sous-jacents ou communiquer avec nous pour en obtenir un exemplaire imprimé.

## Où dois-je m'adresser pour obtenir d'autres renseignements ou de l'aide?

Pour de plus amples renseignements, consultez la notice explicative et le contrat. Vous pouvez également communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie  
500 King Street N.,  
Waterloo (Ontario) N2J 4C6

**[www.manuvie.ca](http://www.manuvie.ca)**

Québec et clientèle francophone  
**1 800 355-6776**

Canada, à l'exception du Québec  
**1 888 790-4387**

Pour obtenir des renseignements sur le traitement des problèmes que vous ne pouvez pas résoudre avec nous, communiquez avec le Service de conciliation en assurance de personnes au **1 800 268-8099** ou sur son site Web à **[www.oapcanada.ca](http://www.oapcanada.ca)**.

Pour obtenir des renseignements relatifs à la protection additionnelle offerte à tous les titulaires de contrats d'assurance vie, communiquez avec Assuris, une entreprise mise sur pied par l'industrie canadienne de l'assurance vie. Consultez le site **[www.assuris.ca](http://www.assuris.ca)** pour obtenir de plus amples détails.

Pour savoir comment communiquer avec l'organisme de réglementation des assurances de votre province, visitez le site Web du Conseil canadien des autorités de réglementation des assurances à l'adresse **[www.ccir-ccra.org](http://www.ccir-ccra.org)**.